



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 1'546'340.- pour la réfection des terrains synthétiques du collège de la Charrière et du Stade de la Charrière ainsi que l'agrandissement de ce dernier

(du 2 avril 2008)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Les deux terrains synthétiques dont la rénovation fait l'objet du présent rapport, ont été construits respectivement en 1986 et 1987 sur la base des connaissances et de la technologie de l'époque. Il s'agissait de fibres de gazon synthétique qui étaient lestées de sable de quartz. Les terrains ont été foulés par des milliers de joueurs depuis plus de vingt ans. Ils ont rendu d'éminents services et nous pouvons affirmer que les équipes de la ville en ont bénéficié et les ont appréciés.

La nécessité de rénover ces deux terrains est évoquée depuis quelques années déjà.

Aujourd'hui, nous devons constater que les fibres sont totalement usées et ne répondent plus du tout aux exigences actuelles de la pratique du football. Qui plus est, des parties importantes ayant été arrachées, ces terrains deviennent de plus en plus dangereux. Le sable n'étant plus retenu par des fibres, ils sont extrêmement glissants.

Nous vous soumettons ci-dessous le projet qui a été élaboré en vue de pouvoir mettre en œuvre la rénovation de ces terrains.

Priorités

Aussi bien dans son programme de législature que dans le rapport relatif à la politique des sports, adopté par votre Autorité le 29 août 2006, le Conseil communal a souligné qu'en matière d'infrastructures sportives, la priorité reste à l'entretien et à la remise à niveau des installations existantes avant d'envisager des constructions nouvelles. C'est dans cet esprit que les budgets d'investissements du Service des sports ont été définis par le Conseil communal ces dernières années.

Dans le rapport relatif à la rénovation et à l'agrandissement des vestiaires du terrain des Forges, adopté par votre Autorité le 26 mars 2007, le Conseil communal donnait les précisions suivantes à propos des priorités qu'il entendait fixer dans les investissements à consentir au Service des sports:

« Lors de l'élaboration de la planification financière 2007, nous avons prévu également une demande de crédit de CHF 1'300'000.- pour le remplacement du terrain en terre battue par un revêtement de gazon synthétique. Malheureusement, au vu de la situation financière de la Ville, nous avons été contraints de renoncer à cet investissement pourtant nécessaire et à le reporter sur 2008, à condition toutefois que la halle Volta ne se réalise pas cette année-là, auquel cas la demande de crédit serait à nouveau reportée à 2009. »

Le rapport relatif à la construction de la Halle Volta ayant été approuvé, tant par votre Autorité que par le Grand Conseil, le Conseil communal a pris la décision de vous soumettre la demande de crédit relative à la rénovation de nos deux seuls terrains synthétiques, situés en est de la ville.

Terrain du stade : deux alternatives

Tant le terrain situé dans l'enceinte du stade de la Charrière que celui situé devant le collège de la Charrière sont sous-dimensionnés et de ce fait ne peuvent pas être homologués par l'Association Suisse de Football pour accueillir des matches de championnat (juniors élite notamment). En principe un terrain de football doit avoir une dimension de 64m x 100m. Il convient de rajouter 3m de distance de sécurité sur chacun des côtés. Cela porte la surface brute nécessaire à 70m x 106m. Pour des matches de ligue amateur et juniors élite l'ASF admet de déroger à cette règle jusqu'à un maximum de -10 %. La surface de jeu devant être au minimum de 57.60m x 90.00m. A ces dimensions s'ajoutent également les 3m de distance de sécurité sur chacun des côtés, portant les dimensions brutes minimum à 63.60m x 96.00m.

Dans le cadre de l'étude sur la rénovation de ces terrains, la question s'est donc posée de savoir s'il était possible de mettre à profit les travaux de rénovation pour agrandir l'une ou l'autre de ces surfaces de jeu, afin de la mettre aux normes et d'obtenir une homologation.

L'agrandissement du terrain du collège n'a fait l'objet d'aucune étude car il est impossible d'en augmenter la surface en raison d'une rangée de gradins en béton, puis d'une cour, dont il est bordé sur le côté nord, et d'une butte qui donne directement sur la route du côté sud.

En revanche, la situation du terrain du stade permet sans problème majeur d'en augmenter la longueur. La question est un peu plus épineuse, et donc plus coûteuse, pour la largeur. En effet, ce terrain est situé sur une sorte de pallier entre deux déclivités. De ce fait, un élargissement implique des travaux de terrassement assez conséquents. C'est cette alternative qui a été étudiée et chiffrée. Le Service des sports s'est également attaché à vérifier que l'agrandissement prévu permette de répondre aux normes fixées par l'ASF afin que ce terrain puisse être homologué.

Descriptifs techniques de ces réalisations

Terrain du Collège de la Charrière :

La dimension de ce terrain est de 55,65m x 97,30m avec les bordures.

La dimension de l'aire de jeu (marquage) est de 51,50m x 91,20m, hors norme, mais tolérée dans ce cas là pour les matches juniors de ligues inférieures.

Le nouveau revêtement proposé est de type FIFA 1Star reconnu par l'ASF et certifié ISO.

Dans ce cas précis, le choix s'est porté sur une fibre serrée d'une hauteur de 25mm, de qualité Monofilament, sans apport de granulats (sable), ceci afin d'éviter que ce granulats soit transporté dans le collège comme c'est le cas actuellement. Cette variante, légèrement plus coûteuse ménagera de manière importante les sols en parquet du collège qui subissent une forte usure par le sable importé avec les chaussures des élèves.

Travaux et coût :

| | |
|---|---------------|
| Arrachage, évacuation et destruction du revêtement synthétique actuel | CHF 59'150.- |
| Réglage de la planie avec apport de matériel fin, compris incorporés. | CHF 7'915.- |
| Pose du nouveau revêtement compris sous-couche filtrante. | CHF 460'275.- |

| | |
|---|----------------------|
| Piquetage et marquage des lignes de jeu | CHF 8'000.- |
| Fourniture du matériel d'entretien et tests par un laboratoire agréé selon exigences FIFA | CHF 19'000.- |
| Divers et imprévus | CHF 20'000.- |
| Etude et surveillance par spécialiste | CHF 22'000.- |
| Total TTC | CHF 596'340.- |

Terrain de sport du centre sportif de la Charrière :

La dimension actuelle de ce terrain est 54.50m x 95.10m avec les bordures. La dimension de l'aire de jeu (marquage) est de 49.75m x 89.40m, hors norme pour des matches officiels.

Afin de répondre aux exigences ASF, un agrandissement de la largeur est possible en prenant sur le bas du talus à l'est du terrain et en comblant sur une largeur d'environ 9.00m le fossé à l'ouest du terrain. La dimension ainsi obtenue serait de 63.10m x 95.50m pour une surface de jeu de 57.60m x 90.00m.

Le nouveau revêtement proposé est le même que pour le collège de la Charrière, mais dans ce cas avec un granulat. La hauteur de la fibre est de 40mm et l'épaisseur du granulat est d'env. 15mm.

Travaux et coût :

a) Variante 1, avec agrandissement :

| | |
|--|----------------------|
| Arrachage, évacuation et destruction du revêtement synthétique actuel | CHF 57'000.- |
| Dégrappage de la terre végétale et mise en dépôt dans le périmètre du centre sportif terrassement, apport de matériaux remblayage pour l'agrandissement du terrain, stabilisation chaille compactée, et pose d'un drainage | CHF 300'000.- |
| Réglage de la planie avec apport de matériel fin | CHF 30'925.- |
| Pose du nouveau revêtement compris sous-couche filtrante | CHF 491'950.- |
| Piquetage et marquage des lignes de jeu | CHF 8'000.- |
| Fourniture du matériel d'entretien et tests par un laboratoire agréé par la FIFA | CHF 18'500.- |
| Divers et imprévus | CHF 21'625.- |
| Etude et surveillance par spécialiste | CHF 22'000.- |
| Total TTC variante 1 | CHF 950'000.- |

b) Variante 2, sans agrandissement :

Même type de revêtement pour une réfection du terrain avec les mêmes dimensions.

Moins-values pour :

| | |
|---|----------------------|
| Travaux d'agrandissement | CHF -300'000.- |
| Dimensions inférieures | CHF -140'000.- |
| | |
| Total de la moins-value | CHF -440'000.- |
| | |
| Coût total TTC variante 2: CHF 950'000 – 440'000 | CHF 510'000.- |

Proposition du Conseil communal

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal a choisi de retenir **la variante 1** car, malgré le surcoût qu'elle entraîne, il a considéré que ce choix représentait une plus-value manifeste qui, en permettant à des matches juniors de championnat de se dérouler sur ce terrain, induit une sollicitation moindre des autres terrains en herbe du stade. La réalisation de cette variante est cependant subordonnée à deux conditions. Le Conseil communal prendra une option définitive quant à l'agrandissement en fonction d'une planification globale qui prendra en compte la réalisation du terrain synthétique aux Forges, prévue pour 2009, ainsi que l'éventualité de créer de nouveaux terrains synthétiques ailleurs. Par ailleurs, les travaux ne seront réalisés qu'après un accord formel de l'ASF en vue de l'homologation du terrain ainsi agrandi.

Calendrier des travaux

Afin de respecter l'enveloppe des investissements à consentir en 2008, le Conseil communal a décidé de solliciter le crédit nécessaire à la rénovation de ces deux terrains dans un seul rapport, mais de réaliser les travaux sur deux ans. Compte tenu de l'alternative retenue par le Conseil communal, les travaux seront d'abord réalisés en 2008 pour le terrain du Collège et, en 2009, sur le terrain du stade.

Conséquences sur les finances**Variante 1 (avec agrandissement) :**

La charge annuelle moyenne pour la Ville sera de :

- Amortissement : CHF 1'546'340.- * 5 % (taux moyen)
(total de l'investissement * taux) CHF 77'300.-
- Intérêts à 3.50% (taux moyen des emprunts de la Ville)

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| sur la moitié de l'investissement | CHF 27'100.- |
| soit une charge annuelle moyenne de | CHF 104'400.- |

Variante 2 (sans agrandissement) :

La charge annuelle moyenne pour la Ville sera de :

| | |
|--|--------------|
| - Amortissement : CHF 1'106'340.- * 5 % (taux moyen) (total de l'investissement * taux) | CHF 55'300.- |
| - Intérêts à 3.50% (taux moyen des emprunts ville) sur la moitié de l'investissement | CHF 19'400.- |

soit une charge annuelle moyenne de **CHF 74'700.-**

Les travaux susmentionnés figurent au budget des crédits à solliciter pour un montant de CHF 1'100'000.- au Service des sports. La charge d'intérêts relative à ce montant est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement a été inclus dans le budget. Le dépassement par rapport au budget sera compensé par l'abandon d'autres investissements, d'une valeur équivalente, figurant parmi les objets portés au budget des investissements. Le Conseil communal procédera à ces derniers arbitrages prochainement.

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Commission du Fonds des sports ; les éventuelles subventions reçues (en principe 10%) seront portées en amortissement du crédit sollicité.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune, dès lors qu'il s'agit de réhabiliter deux terrains existants. A terme, avec la réalisation d'autres terrains synthétiques, il sera possible de diminuer le personnel d'entretien des terrains.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Comme cela a été annoncé par un communiqué de presse le 20 mars dernier, il faut relever ici le début d'une nouvelle collaboration avec la Ville du Locle dans le domaine sportif. En effet, les deux conseillers communaux en charge des sports ont convenu de confier un mandat au futur chef du Service des sports de notre ville (mandat financé à raison de 50% par le Ville du Locle), afin d'explorer les collaborations possibles, notamment en ce qui concerne la promotion des sports, l'organisation de manifestations à caractère régional ou national, ainsi que la promotion de

la santé par le sport. Ce mandat, actuellement en cours de rédaction, sera soumis aux Autorités locales.

D'autre part, et dans le même état d'esprit, c'est-à-dire avec la volonté de renforcer les collaborations existantes et d'en construire de nouvelles en partant de projets très concrets, un concept de collaboration réunissant autour d'une même table l'Etat, les Villes du Locle, de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz, a été validé par les autorités concernées. Il s'agit essentiellement à ce stade de la mise en place d'un comité de pilotage réunissant la conseillère d'état et les trois conseillers communaux en charge des sports, ainsi qu'un représentant de l'Association des Communes neuchâteloises. Un comité opérationnel, composé des chefs des services des sports cantonaux et communaux, ainsi que des responsables des sports des Associations du Val de Travers et du Val-de-Ruz, a également été constitué.

Le rôle du comité de pilotage est :

- de définir la stratégie générale du sport neuchâtelois,
- de conduire une politique des sports basée sur la collaboration et la coordination ainsi que l'utilisation efficiente des ressources,
- d'évaluer et adopter les projets présentés par le comité opérationnel.

Le rôle du comité opérationnel est :

- de mettre en œuvre la stratégie générale définie par le comité de pilotage,
- de proposer au comité de pilotage des projets basés sur la collaboration et la coordination, ainsi que l'utilisation efficiente des ressources,
- d'exécuter les décisions prises par le comité de pilotage,
- de préparer les séances du comité de pilotage et d'en proposer l'ordre du jour.

Ces deux démarches sont parfaitement complémentaires puisqu'elles permettent à la fois de renforcer nos collaborations avec la Ville du Locle en se profilant dans une logique régionale, et avec les autres partenaires dans une dimension cantonale. Elles s'inscrivent par ailleurs dans le contrat d'agglomération validé dans le cadre de « l'Association RUN trois villes ».

Eléments relatifs au développement durable

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique. La protection et la promotion de la santé sont par conséquent deux objectifs prioritaires du développement durable. Notre

Ville, par son soutien aux clubs sportifs, en l'occurrence ici le FC La Chaux-de-Fonds, le FC Deportivo, le FC Lusitanos et le FC Superga, par la réhabilitation des infrastructures qui permettent l'exercice du sport, s'inscrit pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion de la santé.

Il convient de relever également que l'entretien d'un terrain synthétique (un simple lavage – brossage) est moins onéreux et plus respectueux de l'environnement que celui d'un terrain en gazon naturel.

Préavis de la Commission des sports

Lors de sa séance du 12 mars dernier, la Commission des sports n'a pas pu être saisie du rapport qui était en cours de rédaction. Cependant elle a pu préavisier les intentions du Conseil communal de la manière suivante :

- Soutien unanime au principe de rénovation de ces deux terrains synthétiques, sous réserve de l'avis d'un commissaire qui pense que la priorité aurait dû être donnée à la construction d'un terrain synthétique aux Forges malgré la construction prochaine de la Halle Volta.
- Soutien de principe unanime à l'agrandissement du terrain du stade de la Charrière, sous réserve que le coût ne dépasse pas celui qui a été chiffré dans le rapport et sous réserve que l'homologation par l'ASF puisse être garantie

Le rapport qui vous est soumis a été envoyé aux membres de la commission par courrier électronique en date du 2 avril.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux à voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Laurent Kurth

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 1'546'340.- est accordé au Conseil communal pour procéder à la rénovation des terrains synthétiques du collège de la Charrière et du Stade de la Charrière ainsi qu'à l'agrandissement de ce dernier.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du Service des sports.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 5%.

Article 4.- Les subventions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente
Katia Babey Falce

Le secrétaire
Pierre-André Monnard